



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN

Mairie, 4 ruelle de l'église
80700 L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN

CRÉATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS & RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

80700 L'Échelle-Saint-Aurin

**Marché public à procédure adaptée
n° MAPA-2026-1_Trav_OGC_Mairie-LEchelle**

en application des articles L.1211-1, L.2123-1 et R.2123-1
du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres : 26 / 10 / 2026

Horaires de visite à l'article 4.4 du présent Règlement

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	1
Article 1 – Acheteur	3
Article 2 - Objet de consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du contrat	3
Article 3 - Dispositions générales	4
3-1 Décomposition du contrat	4
3-2 Tranches	4
3-2-1 Phases	4
3-3 Durée du contrat - Délai d'exécution	4
3-4 Modalités de financement et de paiement	4
3-5 Forme juridique de l'attributaire	4
3-6 Délai de validité des propositions	5
3-7 Variantes	5
3-7-1 Variantes autorisées	5
3-8 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	5
3-8-1 Prestations supplémentaires à chiffrer obligatoirement	5
3-9 Communication et échanges d'informations par voie électronique	5
Article 4 - Dossier de consultation	5
4-1 Contenu du dossier de consultation	5
4-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	6
4-3 Modification de détail au dossier de consultation	6
4-4 Visite des lieux	6
Article 5 - Présentation des propositions	6
5-1-Documents à produire	6
5-1-1 Présentation des candidatures : justificatifs à produire	6
5-1-2 Contenu de l'offre	7
5-2 Langue de rédaction des propositions	8
5-3 Unité monétaire	8
5-4 Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
Article 6 - Négociation	9
Article 7 - Régularisation des offres	10
7-1 Documents à produire par le candidat retenu au stade de l'attribution du marché	10
Article 8 - Jugement des propositions	10
Article 9 - Renseignements complémentaires	12
9-1 Renseignements administratifs	12
9-2 Renseignements techniques	12
9-3 Voies et délais de recours	12

Article 1 – Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN

Mairie, 4 ruelle de l'église
80700 L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN

Site internet de la plateforme (profil acheteur) : <https://marchespublics596280.fr>

Maître d'œuvre :

ATELIER 19 architecture – Mme Valérie LAURENT
2 avenue des Australiens – 80200 Péronne
Tél : 03 22 85 83 36

Contrôle technique de la construction :

Bureau ALPES CONTRÔLES – M. Vincent BAGGIO
15 avenue du Great Eastern – 80330 LONGUEAU
Tél : 03 10 45 28 05

Coordination sécurité et prévention de la santé :

APAVE IC France – M. Jérôme DUBOIS
29 rue de la Croix de pierre – 80080 AMIENS
Tél : 06 60 08 14 71

Article 2 - Objet de consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Travaux pour la création d'une salle multifonctions, dite associative & Rénovation énergétique de la mairie

Les prestations relèvent de la catégorie 3 au sens du code du travail (Loi n°93-1418 sur 31 décembre 1993).

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1 Décomposition du contrat

Le marché est décomposé en lots définis comme suit :

- LOT 01 : GROS ŒUVRE – DÉMOLITIONS – STRUCTURE MÉTALLIQUE
- LOT 02 : OSSATURE BOIS – BARDAGE – MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE – TERRASSE ET SOUS FACES BOIS
- LOT 03 : COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ – OUVRAGES DE RIVE
- LOT 04 : PLÂTRERIE – ISOLATION – PLAFONDS – MENUISERIES INTÉRIEURES – AGENCEMENT – SIGNALÉTIQUE
- LOT 05 : ÉLECTRICITÉ – COURANTS FORTS ET FAIBLES
- LOT 06 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – RAFRAÎCHISSEMENT - VENTILATION
- LOT 07 : CARRELAGE – FAÏENCE – ÉTANCHÉITÉ SOUS REVÊTEMENT
- LOT 08 : PEINTURE – RESTAURATION DU DÉCOR PEINT - NETTOYAGE
- LOT 09 : VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - PAYSAGE

3-2 Tranches

Il est prévu une décomposition du marché en tranches :

- une tranche ferme pour la Rénovation énergétique de la mairie ;
- une tranche conditionnelle pour les Travaux de création d'une salle multifonctions, dite associative.

3-2-1 Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-3 Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai de réalisation global des travaux pour l'ensemble des lots est fixé à **5 mois**, y compris la période de préparation de chantier de **1 mois**, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.

3-4 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Ressources propres de la collectivité.

3-5 Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec un groupement momentané d'entreprises. Celui-ci pourra prendre la forme d'un groupement solidaire ou conjoint.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du code de la commande publique.

3-6 Délai de validité des propositions

Les offres sont valables pendant **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3-7 Variantes

3-7-1 Variantes autorisées

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-8 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

3-8-1 Prestations supplémentaires à chiffrer obligatoirement

Les PSE concernent les lots suivants :

- LOT 01 – PSE 01 ;
- LOT 02 – PSE 01 ;
- LOT 04 – PSE 01 ;
- LOT 05 – PSE 01 et 02 ;
- LOT 09 – PSE 01 et 02 ;

Ces PSE sont à chiffrer obligatoirement au DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire).

3-9 Communication et échanges d'informations par voie électronique

En application de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les communications et échanges s'effectueront, pendant toute la procédure de passation, par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

À cet effet, le candidat renseignera son adresse de courrier électronique à l'article C de l'acte d'engagement.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) pour chaque lot ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot ;
- les plans d'architecte ;
- les plans de géomètre (topographie et façade) ;
- le plan général de coordination (PGC) ;
- > planning prévisionnel des travaux ; > *fourni en pièce complémentaire*
- le rapport de recherche d'amiante avant travaux (RAAT) ;
- le rapport de recherche de plomb avant travaux (RPAT) ;

- l'étude de faisabilité d'un dispositif d'assainissement des eaux usées ;
- les études de sol géotechniques (missions G2 / G2 PRO / G5) ;
- le rapport de descente de charges pour G2 PRO ;
- les rapports d'études thermiques selon RT de la mairie et de la salle multifonctions ;
- > le rapport initial du contrôle technique (RICT) ; > *fourni en pièce complémentaire*
- le formulaire DC1 (lettre de candidature, désignation du mandataire par ses co-traitants) ;
- le formulaire DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance).

4-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse de courrier électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4 Visite des lieux

Les candidats répondant à la consultation peuvent se rendre sur place pour prendre connaissance des lieux avant la remise des propositions. **La visite du site est obligatoire, toute entreprise ne remettant pas son attestation de visite verra son offre écartée.**

À cette fin les candidats devront prendre rendez-vous auprès de :

M. Jean-Marie CARRÉ, le maire

La visite sur site aura lieu le : à déterminer :

Jeudi 8 octobre 2026 à 14 h

Jeudi 15 octobre 2026 à 14 h

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5-1-1 Présentation des candidatures : justificatifs à produire

→ une lettre de candidature conforme au modèle « lettre de candidature-attestation sur l'honneur » jointe à la présente consultation ou au DC1, incluant une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner (1) ;

- une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement conforme au modèle DC2 joint à la consultation (2) ;
- une déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement indiquant les effectifs moyens annuels pendant les 3 dernières années ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- une liste des principaux travaux réalisés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ;
- la description de l'outillage, matériel et de l'équipement technique qui sera utilisé pour l'exécution du marché ;
- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

En cas de groupement, les pièces des co-traitants doivent être fournies par chaque membre du groupement.

En cas de sous traitance, devra être remis également un acte spécial de sous traitance (formulaire DC4 incluant une attestation sur l'honneur au regard des interdictions de soumissionner) accompagnés de l'ensemble des pièces justifiant de ses capacités économiques, financières et de ses capacités professionnelles et techniques.

Toutefois, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents ou renseignements listés ci-dessus s'il est possible pour le Département de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace. L'accès à ceux-ci doit être gratuit.

En lieu et place des documents ou renseignements cités au (1) et (2), le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément au modèle fixé par le règlement de la commission européenne (UE) 2016/7 du 5 janvier 2016. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>.

5-1-2 Contenu de l'offre

Les candidats devront impérativement produire les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement **complété** pour le lot concerné valant acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles, administratives, techniques et financières ;
- **le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété pour le lot concerné à remettre au format .xls / .xlsx (Excel) et .pdf** (portable document format) ;
- la note méthodologique, établie par le candidat, détaillant la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des travaux : moyens humains (nombre de personnes et fonctions), moyens matériels mis en œuvre, la gestion des déchets et organisation du chantier en site occupé (méthodologie d'exécution), dans le respect du délai de réalisation global indiqué à l'article 4-1 du CCAP ainsi que l'organisation des installations de chantier ;

- les fiches techniques ;

5-2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euros (€).

5-4 Conditions d'envoi ou de remise des plis

En application de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, **les candidats devront transmettre obligatoirement leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de l'adjudicateur : <https://marchespublics596280.fr>.**

La date et l'heure limites de remise des offres est fixée au :

Lundi 26 octobre 2026 à 16h

L'enveloppe électronique contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre du candidat listés à l'article 5-1 du présent règlement.

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier.

Les dossiers réceptionnés hors délai ne seront pas retenus.

Conformément aux articles L.2132-2, R.2132-2, R.2132-7 à R.2132-9 du code de la commande publique, les candidats doivent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, et doivent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>).

Les candidats ne supportent aucun frais autres que ceux liés à l'accès au réseau et à l'obtention éventuelle de la signature électronique. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

Constitution, remise et traitement des soumissions dématérialisées

Les candidats répondant à une consultation en ligne sont invités à consulter gratuitement la rubrique " Aide " de la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics596280.fr>). Ils peuvent accéder dans cette rubrique : aux guides utilisateurs, à des informations sur l'assistance téléphonique et sur les outils informatiques.

Les soumissions sont présentées sous la forme d'un fichier distinct représentant la candidature et l'offre dont le contenu est précisé à l'article 5-1 du présent règlement.

Le format utilisé devra être un de ceux proposé par la plateforme du site.

Les candidats constituent leur offre sur la plateforme. Un courriel est envoyé à chaque dépôt de document. Le candidat n'a pas d'opération de validation globale à effectuer. La soumission contenant l'offre est validée automatiquement par la plateforme à la date et à

Article 7 - Régularisation des offres

En application de l'article R.2152-2 du code de la commande publique, le Maitre d'ouvrage pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

7-1 Documents à produire par le candidat retenu au stade de l'attribution du marché

- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- En cas d'emploi de salariés étrangers, les pièces prévues à l'article D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, à savoir la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du code du travail, établie sur la base du registre unique du personnel, et indiquant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
- En cas de recours à des salariés détachés, les pièces prévues à l'article L.1262-2-1 du code du travail, à savoir une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que la copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation pour les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier.

Toutefois, si le candidat utilise la signature électronique, il est conseillé d'utiliser la signature électronique sous format PADES.

Article 8 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-7 et R.2152-11 du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Moyens techniques et humains ;
2. Capacités professionnelles ;
3. Capacités financières.

Critères de jugement des offres :

- **Le prix (40%) ;**
- **La valeur technique de l'offre (60%) au regard :**
 - de la note méthodologique détaillant la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des travaux : moyens humains (nombre de personnes, CV et fonctions), moyens matériels mis en œuvre, méthodologie d'exécution, dans le respect du délai de réalisation global indiqué à l'article 4-1 du CCAP ainsi que l'organisation des installations de chantier (30%) ;
 - de l'organisation du chantier en site occupé (10%) ;
 - du descriptif technique des matériaux et/ou matériels au regard des réponses apportées au cadre de réponses techniques et des fiches techniques (10%) ;
 - de la valeur environnementale de l'offre (10%) appréciée au regard des réponses apportées par le candidat pour la gestion des déchets.

Le critère relatif au prix sera calculé de la façon suivante : la note maximale de 40 sera attribuée à l'offre la plus basse. Pour toutes les autres offres, le calcul de la note sera fait sur la base proportionnelle du rapport entre l'offre la plus basse et l'offre à noter, multiplié par 40 pour obtenir une note sur 40.

Pour la notation des critères valeurs technique et environnementale, ils seront notés selon le barème suivant :

- 5 : réponse excellente
- 4 : réponse satisfaisante
- 3 : réponse moyenne
- 2 : réponse insuffisante
- 1 : réponse très insuffisante
- 0 : absence de réponse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note la plus élevée (sur un total maximum de 100 points).

Offres anormalement basses

Conformément aux articles R.2152-5 et R.2152-6 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 9 - Renseignements complémentaires

- Pour tous renseignements :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres aux adresses suivantes. Aucune réponse ne sera apportée au-delà de ce délai.

9-1 Renseignements administratifs

Correspondant :

Adresse postale : Commune de L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN
Mairie, 4 ruelle de l'église
80700 L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN

Téléphone : 03 22 73 01 78

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr>

9-2 Renseignements techniques

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr> - Cliquer sur le bouton "Poser une question" sur la page de l'affaire concernée.

9-3 Voies et délais de recours

- Coordonnées du Tribunal Administratif d'Amiens :

Adresse postale : 14, rue Lemerchier 80011 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

- Coordonnées du service pour obtenir des renseignements sur les recours :

Adresse postale : 14, rue Lemerchier 80011 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

L'Échelle-Saint-Aurin, le 25 septembre 2026
Jean-Marie Carré, le maire

